

-----  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf du mois de Mai à 19 heures, Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Beauregard-Baret, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian COTTINI, Maire

**Date de la convocation** : 03/05/2022

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 9    Votants : 12

**Etaient présent(e)s** : COTTINI Christian, FUCILI Chantal, DOYON Cécile, ROBIN Alexandre, BELLE Cyril, FONTANIE Marc, GRUBER Laëtitia, MORAND Virginie, PAYRE Monique

**Etaient absents** : PROST Yohann a donné un pouvoir à DOYON Cécile,  
MICHELON Noémie a donné un pouvoir à FUCILI Chantal  
ZANOTTI Martin a donné un pouvoir à ROBIN Alexandre

**Secrétaire de séance** : FUCILI Chantal

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**Ordre du jour**

- Approbation des P.V. des Conseil Municipaux du 28/03/2022 et du 11/04/2022

**Affaires soumises à délibération** :

	<b>Rapporteur</b>
1 – URBANISME : Cession gratuite de la ZB 162 par AREA à la Commune	Christian COTTINI
2 – AFFAIRES SCOLAIRES : Règlement scolaire pour la rentrée de septembre 2022	Cécile DOYON
3 – URBANISME : Aménagement du stade : pré-choix des équipements	Christian COTTINI

**Affaires non soumises à délibération**

4 – AFFAIRES COMMUNALES : Démission d'un Conseiller	Christian COTTINI
5 – NUMERIQUE : Information sur le chantier lancé par A.D.N.	Marc FONTANIE
6 – AFFAIRES COMMUNALES : Réunions de quartier	Christian COTTINI
7 – QUESTIONS DIVERSES	

-----  
Les procès-verbaux du Conseil Municipal du 28/03/2022 et du Conseil Municipal du 11/04/2022 sont approuvés à l'unanimité.

-----  
En début de séance, Monsieur le Maire propose d'ajouter 3 points, proposition acceptée à l'unanimité.

**A - AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

**1 - OBJET : URBANISME : Cession gratuite de la ZB 162 par AREA à la commune.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la division foncière établie au lieu-dit « Plan de Gibet » et à la modification du parcellaire cadastral, des échanges de parcelles doivent être actés. La société AREA propose de céder gratuitement la parcelle ZB 162 à la commune de BEAUREGARD-BARET.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la cession gratuite de la ZB 162 par AREA à la commune
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier chez le Notaire visant à valider l'acte.

**Ce projet a été voté à 11 voix pour  
1 abstention.**

## **2 – OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES : Règlement et nouvelle grille tarifaire rentrée 2022/2023.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'établir le règlement intérieur pour les services périscolaires pour la rentrée de septembre 2022/2023 et de définir la nouvelle grille tarifaire pour lesdits services. Il est proposé de rendre le règlement pérenne en retirant les dates et les tarifs et d'établir en annexe une grille tarifaire qui sera désormais le seul document à devoir être mis à jour au gré des nécessités.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- VALIDE le nouveau règlement intérieur pour la rentrée de septembre 2022/2023
- VALIDE la nouvelle grille tarifaire des services périscolaires
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire paramétrer le portail famille avec les nouveaux éléments

## **3 - OBJET : URBANISME : Aménagement du stade. Pré-choix des équipements.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la nécessité de démolir l'aire de jeux actuelle, il va falloir en créer une nouvelle au fond du stade. La commune a reçu plusieurs devis. L'implantation restera à valider

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- ACCEPTE l'offre de prix de la société casal sport pour un terrain « hobbyland sun version acier » d'un montant de 46 300 € H.T.
- ACCEPTE l'offre de prix de la société VESCOVI J.B. T.P. pour la réalisation de l'infrastructure et la préparation de la plateforme devant accueillir le terrain « hobbyland sun version acier » d'un montant de 35 000 € H.T.
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## **3 bis – OBJET : FINANCES**

**Objets : DM 1 - BUDGET COMMUNAL**

### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2183 (21) - 136 : Matériel de bureau et mat	3 820,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	3 820,00
	<b>3 820,00</b>		<b>3 820,00</b>

### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	3 820,00		
678 (67) : Autres charges exceptionnelles	-3 820,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>3 820,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>3 820,00</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ADOpte la Décision Modificative N°1**

### **3 ter - OBJET : URBANISME : Constitution commission appel d'offres.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de constituer une commission appel d'offres. Cette commission, présidée par le Maire sera constituée de 4 membres ainsi que de 4 suppléants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- DECIDE de constituer la commission appel d'offres par les membres de la commission travaux et de nommer 4 membres

### **3 quarter - OBJET : AGGLO : Désignation représentants Conseil Communautaire**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il reste à nommer un représentant « patrimoine et culture » pour le Conseil Communautaire de l'AGGLO, de plus en raison de la démission de Madame Marie-Christine BRES, il convient de nommer son remplaçant à « la vie sociale »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- DECIDE de nommer Madame Chantal FUCILI représentante des deux commissions
- AUTORISE le Maire à transmettre le nom au Conseil Communautaire.

## **B - AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION**

### **4 – Affaires communales :**

Christian COTTINI informe le conseil de la démission de Marie Christine Bres, conseillère déléguée à la vie scolaire pour raison personnelle.

### **5 – Numérique :**

Information faite par Marc Fontanie qui a participé à la réunion LE 13 AVRIL 2022 mise en place par ADN (Ardèche Drôme Numérique).

Le syndicat mixte ADN et le groupement d'entreprises Axione/Bouygues Energies et Services ont rencontré les élus des communes de Jaillans, Hostun, Beauregard-Baret et Eymeux pour présenter les études de déploiement de la fibre optique qui démarrent sur les communes.

Les études démarrent pour une période de 15 à 18 mois pour fournir environs 1550 foyers. Une fois ces études validées, les travaux commenceront.

Au terme du développement, mais pas avant 2024 (prévisionnel) les foyers ou locaux d'activités pourront se raccorder au réseau public ADN et profiter des services très haut débit sur fibre optique.

### **Les études dans le détail :**

- Vérification des adresses de chaque logement ou local d'activité
- Repérage et évaluation de l'état des réseaux aériens et souterrains existant (téléphoniques et électriques) qui seront les supports privilégiés du futur réseau fibre.
- Modélisation des tracés définitifs.
- Signature des différentes conventions car la fibre peut passer par des parcelles privées, dans les immeubles et dans les lotissements privés.
- 

### **6 – Réunions de quartier :**

Christian COTTINI rappelle que c'était un engagement que nous avons pris, un groupe de travail avait fonctionné dont Mc Bres était l'animateur référent. Le conseil va déjà proposer une première réunion à l'ensemble des foyers de la commune le vendredi 10 juin à compter de 18 heures.

Compte tenu de l'agenda chargé les autres réunions se feront à partir de mi-septembre.

## **7 - Questions diverses :**

Informations faites par Chantal Fucili sur la réunion commune et familles rurales : l'ensemble des communes a reconnu la qualité du travail fait par familles rurales et l'importance du service rendu aux familles. Un groupe de travail doit mettre en place d'ici fin d'année 2022 un projet d'extension pour le centre de loisirs. Les dates de réunions ont été fixées jusqu'à fin août. Les élus référents seront Marc Fontanié, et Chantal Fucili, Christian COTTINI (si impossibilité de l'un des deux autres membres)

La séance est levée à 21h30.